

DEC 15/2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 juin 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 juin 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2022 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2022**

Bruxelles, le 28 juin 2022
(OR. en)

10694/22

FIN 711

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	28 juin 2022
Destinataire:	Monsieur Bruno LE MAIRE, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 15/2022.

p.j.: DEC 15/2022



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 28/06/2022

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRES: 06, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 15/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 01 Réserve de solidarité et d'aide d'urgence

CE	-30 000 000,00
CP	-30 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0605 Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)

ARTICLE - 06 05 01 Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)

CE	30 000 000,00
CP	30 000 000,00

La Commission sollicite la mobilisation de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence sur la base de l'article 9, paragraphe 1, point b), du règlement fixant le cadre financier pluriannuel. Cette demande est justifiée par les besoins croissants d'assistance de l'Ukraine et des pays voisins, compte tenu du fait que l'agression russe contre l'Ukraine est toujours en cours. La Commission propose de transférer 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence vers le mécanisme de protection civile de l'Union afin de continuer à financer des activités de réaction.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 - Réserve de solidarité et d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 17/06/2022

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 248 919 000,00	1 248 919 000,00
2 Virements	-50 388 646,44	-50 388 646,44
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 198 530 353,56	1 198 530 353,56
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 198 530 353,56	1 198 530 353,56
6 Prélèvement proposé	30 000 000,00	30 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	1 168 530 353,56	1 168 530 353,56
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	2,40 %	2,40 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 17/06/2022	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est destinée à permettre:

- a) une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil; et
- b) des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

06 05 01 - Mécanisme de protection civile de l'Union (rescEU)

b) Données chiffrées à la date du 17/06/2022

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	101 254 030,00	100 547 220,00
2 Virements	84 500 000,00	40 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	185 754 030,00	140 547 220,00
4 Crédits déjà utilisés	79 174 271,18	27 039 110,05
5 Crédits disponibles (3-4)	106 579 758,82	113 508 109,95
6. Renforcement demandé	30 000 000,00	30 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	136 579 758,82	143 508 109,95
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	29,63 %	29,84 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 255 286,47	79 129,48
2 Crédits disponibles à la date du 17/06/2022	1 255 286,47	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) a été activé sur la base de demandes d'assistance provenant de l'Ukraine, de la Slovaquie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Moldavie et de la Macédoine du Nord en vue d'apporter un soutien immédiat aux opérations de transport des capacités médicales et d'abris offertes à l'Ukraine ainsi que pour la gestion des réfugiés. La situation humanitaire en Ukraine continue de se détériorer rapidement, avec, à la mi-juin, plus de 10 000 victimes civiles, près de 7,5 millions de personnes qui ont quitté le pays et 7,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La situation en Ukraine reste très instable et l'aide en nature devrait continuer à être acheminée vers l'Ukraine au moyen des plateformes du MPCU situées en Pologne, en Slovaquie et en Roumanie. Celles-ci ont constitué jusqu'à présent, et cela depuis les premiers jours de l'agression, des instruments essentiels pour acheminer 40 000 tonnes d'aide d'urgence à la population ukrainienne. L'aide en nature fournie à l'Ukraine comprend une aide médicale (par exemple, des équipements médicaux, des médicaments, des vaccins, des trousseaux de premiers secours et des respirateurs), des fournitures dans le domaine de l'énergie (comme des générateurs, du carburant et des pièces détachées), des denrées alimentaires, des abris, des articles non alimentaires de base ainsi que des véhicules (ambulances, par exemple) et du matériel informatique.

Il est primordial de garantir la poursuite du financement de cette aide tout au long de l'été, étant donné que la guerre ne prend pas fin. Un soutien est demandé et les États membres continuent d'offrir une assistance dans le cadre du MPCU. Le nombre d'évacuations médicales d'Ukrainiens déplacés nécessitant des soins médicaux augmente aussi rapidement (jusqu'à présent, 600 patients ont été transférés dans le cadre du MPCU) et la capacité de l'UE à cet égard devrait être maintenue. Le MPCU doit aussi se tenir prêt pour le déploiement d'équipes médicales d'urgence ou d'hôpitaux de campagne dans les mois à venir, en fonction des besoins.

Dans le même temps, le MPCU devrait veiller à ce que l'UE soit en mesure de répondre à d'autres besoins découlant d'éventuelles catastrophes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Alors que nous venons d'entrer dans la haute saison des incendies de forêt, qui sera suivie de la saison des ouragans, il est de la plus haute importance de pouvoir mobiliser rapidement des moyens financiers suffisants.

Sur la base d'une évaluation continuellement actualisée des besoins et à la suite des deux renforcements déjà reçus dans le cadre des décisions DEC 08/2022 (70 millions d'EUR) et DEC 10/2022 (14,5 millions d'EUR), un montant de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est nécessaire pour continuer à fournir une assistance et un soutien en Ukraine et dans les pays voisins, ainsi que pour faire face à d'autres catastrophes jusqu'à la fin de l'été 2022.

La Commission suit de près la situation en Ukraine et l'évolution des besoins d'assistance qui en découle. Il est probable que de nouveaux renforcements budgétaires se révéleront nécessaires compte tenu de l'évolution de la situation et afin de continuer à financer des actions de réaction jusqu'à la fin de l'année.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE SOLIDARITY AND EMERGENCY AID RESERVE IN 2022

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2022, which relate to the Solidarity and Emergency Aid Reserve (SEAR), and the remaining amount under the SEAR reserve following the approval of these proposals.

Commitment Appropriations 2022 Reserve (EUR)

Transfer Ref	Content	TOTAL	<i>carried over</i>	<i>voted budget</i>	<i>Internal (excluding EUSF)</i>	<i>EUSF</i>	<i>External*</i>	<i>End-of-Year Cushion (25%)</i>
	General Budget 2022 - Initial appropriations	1.339.695.273	40.776.273	1.298.919.000	152.244.828	507.482.761	355.237.934	324.729.750
	General Budget 2022 - EUSF advances (Article 4a EUSF Regulation)	-50.000.000		-50.000.000		-50.000.000		
DEC 09	Mobilisation of the SEAR for humanitarian aid for the crisis in Ukraine and neighbouring countries	38.933.440	38.933.440				38.933.440	
DEC 11	Mobilisation of the SEAR for financing reception costs of Ukrainian refugees	52.231.479	1.842.833	50.388.646	52.231.479			
DEC 14	Mobilisation of the SEAR for humanitarian aid for the crisis in Ukraine	105.000.000		105.000.000			105.000.000	
DEC 15	Mobilisation of the SEAR to reinforce UCPM for the crisis in Ukraine	30.000.000		30.000.000	30.000.000			
	Total DEC transfer proposals	226.164.919	40.776.273	185.388.646	82.231.479	0	143.933.440	0
	Remainder	1.063.530.354	0	1.063.530.354	70.013.349	457.482.761	211.304.494	324.729.750

* of which EUR 211 million earmarked for natural disasters